

**IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR
LES REVENUS DE 2021**

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M RAFONI JEAN-CHARLES
OU MME JAY PASCALE
72 BD SAINT MARCEL
75005 PARIS

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1348526720275
Déclarant 2 (C) : 2023437756396

Référence du document : 22 B4 3837176 94

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :
72 BD SAINT MARCEL
75005 PARIS

Numéro FIP 758 01 43 0330966789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 07/06/2022

Somme qui vous est remboursée

1 320,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.
Vous serez remboursé à l'été 2022.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 63 126
Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
IMPOT SUR LE REVENU			
Détail des revenus			
Salaires.....	112	35170	
Déduction 10% ou frais réels.....	-	- 3517	
Déduction minimale.....	- 112		
Pensions, retraites, rentes.....	29702		
Abattement spécial de 10%.....	- 2970		
Salaires, pensions, rentes nets.....	26732	31653	58385
Revenus perçus par le foyer fiscal			
Revenus fonciers nets.....			4437
Revenu brut global.....			62822
CSG déductible.....			- 0
Revenu imposable.....			62822
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			304
Impôt avant réductions d'impôt.....			6691
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵			
Dons aux oeuvres.....		Montant déclaré	Montant réduction
Total des réductions d'impôt ²⁰	1632	1632	1077
Impôt proportionnel.....			+ 39
Impôt total avant crédits d'impôt.....			5653
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS			
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	39		39
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			5614
PRELEVEMENTS SOCIAUX			
Détail des revenus			
Revenus fonciers nets ⁴⁵		CSG - CRDS	PREL SOL
BASE IMPOSABLE		4437	4437
Taux de l'imposition.....		4437	4437
Montant de l'imposition.....		9,70%	7,50%
		430	333
Total des prélèvements sociaux nets.....			763

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUELLES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

M

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2022.....

302

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2021 :

IMPÔT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³:

5614

Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :.....

- 6389

Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :.....

- 696

Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :.....

+ 500

Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....

- 971

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³:

CSG-CRDS PSOL

430 333

Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :.....

- 627 - 485

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....

- 197 - 152

Solde des prélèvements sociaux 2021 ⁵³:

- 349

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....

1320

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

63126

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹.....

304

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....

Déclar. 1
16062

Déclar. 2
16062

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

3973

3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052

+ 4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 16253

= 16253